

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

A R R Ê T É M U N I C I P A L N° 2026-35-SB

Arrêté municipal ordonnant la fermeture temporaire de l'église

Le maire de Barfleur,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L 511- 3 ;

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence de prendre des mesures de protection du public adaptées au danger que constitue la pose d'un filet de protection dans l'église St Nicolas par l'entreprise Altitude Services (cordistes) ;

ARRETE :

Article 1 : L'église Saint Nicolas sera fermée au public du lundi 29 juin 2026 au mercredi 1^{er} juillet 2026 inclus.

Article 2 : Madame le Maire, ses Adjointes et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Barfleur, le 26 juin 2026

L'adjoint par délégation
Stéphane BÉCHADE

